

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 7 FÉVRIER 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 7 février 2022, tenue par vidéoconférence (circonstances entourant la Covid-19), à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot, Maxime Guillot et James Kingston, tous formant quorum.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

RÉSOLUTION # 022-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Un avis a été publié sur le site internet de la municipalité et sur Facebook et les gens ont été invités à poser leurs questions par téléphone ou par courriel, s'il y a lieu.

La présente séance est enregistrée et sera publiée sur le site internet de la municipalité.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 023-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 024-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Dépenses à approuver
 - a) Moteur pour la zamboni de la patinoire
 - b) Formation sur la salubrité des aliments
 - c) Formation sur l'éthique et la déontologie
 - d) Abat-poussière 2022
 - e) Eaux usées – sulfate ferrique pour le traitement du phosphore
 - f) Adhésion 2022 à l'Association des directeurs municipaux du Québec
 - g) ADMQ – congrès 2022
 - h) Activité bénéfique Fondation santé Bécancour Nicolet Yamaska
8. Demandes
 - a) Modification du calendrier des séances du conseil municipal 2022
 - b) Transport collectif 2022
 - c) Contribution au projet de la Table de travail sur l'inclusion numérique (TTIN)
 - d) Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
 - e) Campagne provinciale villes et municipalités contre le radon 2021-2022
9. Affaires courantes
 - a) Travaux dans l'emprise du MTQ
 - b) Benzène dans l'eau potable – mandat à SNC Lavalin pour l'étude préliminaire
 - c) FRR volet 4 vitalisation – demande d'aide financière
 - d) Rapport annuel d'activités pour les incendies
 - e) Salaires 2022
 - f) Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
10. Suivi de dossiers
 - a) Renovations du bureau municipal - appel d'offres sur invitation pour les travaux de renovations
 - b) Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
 - c) Radiation de comptes en souffrance
11. Règlements
 - a) Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (avis de motion)
12. Comités et MRC
13. Affaires nouvelles
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR

RÉSOLUTION # 025-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 10 janvier 2022 avec dispense de lecture.

5. COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION # 026-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

1. Les comptes à payer des chèques # 1334 à # 1337 pour la somme de 1990.77 \$.
2. Les comptes à payer des dépôts directs # 501574 à # 501588 pour la somme de 11 150.27 \$.
3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 10 525.33 \$.
4. Le total des salaires bruts pour le mois de janvier 2022 pour la somme de 12 455.40 \$.

6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	19 902.54 \$
Location salle /chalet des sports	375.00 \$
Location vestiaire	200.00 \$
Location bureau poste	150.00 \$
Subv. PAVL réseau routier	14 240.00 \$
Échetier	160.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau, vieux fer etc.)	244.66 \$
Total	35 272.20 \$

7. DÉPENSES À APPROUVER

a) Moteur pour la zamboni de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE le moteur de la zamboni de la patinoire a dû être remplacé d'urgence en janvier;

RÉSOLUTION # 027-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dépense pour l'achat d'un moteur Ducar 9 HP chez Grimard et Fils inc. au coût de 319.00 \$ plus les taxes.

b) Formation sur la salubrité des aliments

CONSIDÉRANT QU'une formation sur la salubrité des aliments, respectant les exigences du MAPAQ, sera donné par M. Luc Gélinas en visioconférence le 27 février prochain;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes de la municipalité participeront à cette formation;

CONSIDÉRANT QU'il pourrait être souhaitable qu'un membre de la municipalité possède cette accréditation pour la tenue d'activités communautaires (dîner hot-dogs, épluchette de blé d'inde, etc.);

RÉSOLUTION # 028-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à la directrice générale, madame Annie Jacques, de suivre cette formation sur la salubrité des aliments au coût de 75.00 \$.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

c) Formation sur l'éthique et la déontologie

CONSIDÉRANT QUE tous les élus ont l'obligation, en vertu du projet de loi 49, de suivre une formation portant sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux suite à une élection générale;

CONSIDÉRANT l'offre de la Fédération québécoise des municipalités pour dispenser cette formation à la salle municipale de Parisville;

RÉSOLUTION # 029-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que tous les élus du conseil municipal de Fortierville ainsi que la directrice générale suivent la formation portant sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux. Cette formation sera dispensée en présentiel à la salle municipale de Parisville le 2 avril prochain au coût de 166.67 \$ par participant plus les frais de repas. Les frais de déplacement du formateur seront également en sus des frais précédents. Ces dépenses seront prises à même les postes budgétaires # 02-11000-419 (formation élus) et #02-13000-419 (formation direction générale).

Il est également suggéré que l'inspecteur municipal suive cette formation s'il reste des places.

d) Abat-poussière 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire l'achat et l'épandage de 17 500 litres de chlorure de calcium pour ses routes de gravier en 2022;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions sur invitation ont été demandées à plusieurs fournisseurs :

Fournisseur	Prix / litre
Somavrac	0.3213 \$
Entreprises Bourget inc.	0.3714 \$
Enviro Solutions Canada inc.	0.3078 \$

RÉSOLUTION # 030-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 17 500 litres de chlorure de calcium auprès de l'entreprise Enviro Solutions Canada inc. au coût de 0.3078 \$ du litre plus les taxes. L'épandage devra être fait au début du mois de juin.

Du chlorure de calcium en flocons devra également être épandu aux intersections des routes Savoie et Habel.

Ces dépenses devront être prises dans le poste budgétaire # 02-32000-629 (calcium rangs).

e) Eaux usées – sulfate ferrique pour le traitement du phosphore

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise du sulfate ferrique (3000 kg par année) pour éliminer le phosphore dans le traitement de ses eaux usées;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Chemco inc.0.96 \$ / kg
Solutions chemco inc. non disponible en totes

RÉSOLUTION # 031-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Chemco inc. pour l'achat de sulfate ferrique au coût de 0.96 \$ du kg.

f) Adhésion 2022 à l'Association des directeurs municipaux du Québec

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite que sa directrice générale soit membre de l'Association des directeurs généraux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation à l'association doit être renouvelée pour l'année 2022 au coût de 890.00 \$ plus les taxes, montant incluant la cotisation et une assurance;

RÉSOLUTION # 032-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de défrayer les coûts de 890.00 \$ plus taxes pour la cotisation à l'ADMQ pour l'année 2022. Cette dépense sera prise dans les postes budgétaire # 02-13000-494 (cotisation à des associations) et # 02-13000-421 (assurances).

g) ADMQ – congrès 2022

ATTENDU QUE le congrès de l'ADMQ se tiendra cette année les 15, 16 et 17 juin prochain au Centre des congrès de Québec sous le thème « Présent »;

RÉSOLUTION # 033-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à la directrice générale d'assister au congrès de l'ADMQ au coût de 619.72 \$ taxes incluses. Les frais de déplacement et d'hébergement seront remboursés selon le règlement en vigueur.

h) Activité bénéfique Fondation santé Bécancour Nicolet Yamaska

ATTENDU QUE l'activité bénéfique de la Fondation santé Bécancour Nicolet Yamaska aura lieu le 26 mars prochain sous la forme d'un souper gastronomique;

RÉSOLUTION # 034-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de deux boîtes-repas pour deux personnes au montant de 520 \$. Les deux bénéficiaires des ces boîtes-repas seront le conseiller Michel Fortier ainsi que l'inspecteur municipale, Luc Laquerre. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-70290-997 (aide communautaire discrétionnaire).

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

8. DEMANDES

a) **Modification du calendrier des séances du conseil municipal 2022**

ATTENDU QUE le conseil municipal avait adopté, par sa résolution # 302-11-2021, le calendrier des séances régulières pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la séance d'octobre était prévue le 3 octobre, mais que les élections provinciales sont prévues pour la même date;

RÉSOLUTION # 035-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier des séances du conseil 2022. La séance d'octobre se tiendra le mardi 4 octobre au lieu du lundi 3 octobre.

b) **Transport collectif 2022**

RÉSOLUTION # 036-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la quote-part 2022 au montant de 3 231.58 \$ pour le transport adapté au Transport des personnes de la MRC de Bécancour. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-37000-951 (transport adapté).

c) **Contribution au projet de la Table de travail sur l'inclusion numérique (TTIN)**

ATTENDU la table de travail sur l'inclusion numérique (TTIN) du Centre-du-Québec;

RÉSOLUTION # 037-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le partenariat de la municipalité avec l'Association des groupes d'éducation populaire autonome, Centre-du-Québec (AGÉPA CDQ) et les organismes qui se sont engagés à participer à la concertation, au déploiement et à l'évaluation de l'initiative. La contribution de la municipalité consistera à fournir son expérience et sa connaissance des impacts de la fracture numérique chez ses citoyens.

d) **Journée nationale de promotion de la santé mentale positive**

Considérant que le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

Considérant que le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Considérant qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année; Considérant que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

RÉSOLUTION # 038-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de notre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.

e) Campagne provinciale villes et municipalités contre le radon 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE l'Association pulmonaire du Québec organise présentement sa 6^e campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon »;

CONSIDÉRANT QUE le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre et qu'il est la deuxième cause du cancer pulmonaire après le tabagisme;

RÉSOLUTION # 039-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de souscrire à la campagne contre le radon et d'y participer en faisant paraître de l'information à ce sujet dans le journal l'Échetier. Aucun matériel publicitaire ne sera acheté.

9. AFFAIRE COURANTES

a) Travaux dans l'emprise du MTQ

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2022, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

RÉSOLUTION # 040-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la municipalité de Fortierville se porte garante de tous les travaux

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2022;

- Que la municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- Que la municipalité nomme M. Luc Laquerre à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

b) Benzène dans l'eau potable – mandat à SNC Lavalin pour l'étude préliminaire

ATTENDU QUE la présence de benzène a été décelée dans les derniers échantillons d'eau potable à des valeurs excédant les normes fixées par le ministère de l'Environnement;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement ainsi que la Santé publique ont été avisées de la situation;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme d'ingénieurs SNC Lavalin pour une étude préliminaire du dossier au coût de 9 495 \$ plus les taxes;

RÉSOLUTION # 041-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de SNC Lavalin pour une étude préliminaire relative à la présence de benzène dans l'eau potable au coût de 9 495 \$ plus taxes. Cette dépense sera payée à même l'aide financière de la TECQ.

c) FRR volet 4 vitalisation – demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite déposer une demande d'aide financière dans le programme Fonds régions et ruralité – volet 4 (projets locaux de vitalisation 2021-2022) pour l'aménagement d'une piste cyclable sécuritaire en bordure du trottoir de la rue Principale à Fortierville ;

RÉSOLUTION # 042-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le projet d'aménagement d'une piste cyclable sécuritaire en bordure du trottoir de la rue Principale et de déposer une demande d'aide financière dans le cadre des fonds régions et ruralité volet 4 (projets locaux de vitalisation 2021-2022). La directrice générale, Annie Jacques, est désignée pour la présentation et la signature de la demande et de tout document en lien avec la demande ainsi que le suivi du dossier.

d) Rapport annuel d'activités pour les incendies

ATTENDU QU'à chaque année, depuis la mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie, un rapport annuel doit être complété portant sur les activités municipales;

ATTENDU QUE la directrice générale a complété ce rapport pour l'année 2021 et l'a soumis au conseil municipal pour approbation;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

RÉSOLUTION # 043-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport annuel 2021 des activités municipales en incendie présenté par la directrice générale. Ce rapport devra être soumis à M. Sébastien Demers, directeur du Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour.

e) Salaires 2022

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la politique de gestion prévoit annuellement une hausse de salaire annuelle équivalente à l'indexation du coût de la vie, avec un minimum de 2.5 %;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 4.8 % dans la dernière année;

RÉSOLUTION # 044-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la hausse salariale suivante aux employés de la municipalité à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Pour les employés Annie Jacques (directrice générale), Chantal Castonguay (directrice générale adjointe), Luc Laquerre (inspecteur municipal), Jérémie Lafleur (opérateur en eau potable), Sylvie Bourrassa (concierge) et autres employés de voirie (Marcel Nault et Pierre Roy), une hausse de salaire équivalente à l'indexation du coût de la vie de 4.8 %.
- Pour les employés temporaires occasionnels de voirie, le conseil accorde un tarif horaire de 17.00 \$, et un tarif horaire de 18.00 \$ après 3 mois de travail.
- Pour les élus, conformément au règlement portant sur la rémunération des élus municipaux, une hausse du salaire et de l'allocation de dépenses équivalente à l'indexation du coût de la vie de 4.8 %.

f) Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

RÉSOLUTION # 045-02-2022

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
- QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

10. SUIVI DE DOSSIERS

a) **Rénovations du bureau municipal - appel d'offres sur invitation pour les travaux de rénovations**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite, en 2022, effectuer des rénovations majeures à l'extérieur du bureau municipal (réfection du toit en tôle, isolation, remplacement des portes et des fenêtres, revêtement extérieur, etc.);

ATTENDU l'aide financière du programme PRABAM au montant de 75 000 \$ pour la réfection d'un bâtiment municipal;

ATTENDU les soumissions reçues d'entrepreneurs en construction pour la réfection des travaux suivants : retrait et disposition du revêtement extérieur actuel, préparation du bâtiment pour recevoir l'isolation, remplacement des portes et fenêtres, fourniture et installation du revêtement extérieur des murs, réfection de la toiture en tôle :

Construction Pérusse : 89 565.53 \$ tx incl.
Construction Christian Demers : 90 869.34 \$ tx incl.

RÉSOLUTION # 046-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De désigner l'entreprise Portes et fenêtres P.E. Pérusse inc. pour l'achat des portes et fenêtres pour un montant de 16 639.18 \$ taxes incluses.
- De désigner l'entreprise Isolations Franco inc. pour l'isolation à l'uréthane au coût approximatif de 15 105.42 \$ taxes incluses.
- De désigner l'entreprise Construction Pérusse inc. pour les travaux suivants : retrait et disposition du revêtement extérieur actuel, préparation du bâtiment pour recevoir l'isolation, remplacement des portes et fenêtres, fourniture et installation du revêtement extérieur des murs, réfection de la toiture en tôle au coût de 89 565.53 \$ taxes incluses.
- L'achat et l'installation des portes et fenêtres ainsi que l'isolation à l'uréthane seront financés par la TECQ.
- Le revêtement des murs extérieurs et la réfection de la toiture seront financés par le programme PRABAM.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

b) Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

RÉSOLUTION # 047-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;
- Que la mairesse, Julie Pressé, et la directrice générale, Annie Jacques, soient autorisées à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;
- QUE la directrice générale, Annie Jacques, soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

c) Radiation de comptes en souffrance

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite radier certains comptes en souffrance :

# Client	# Facture	Montant	Date
D 6388	4133	60.00 \$	2021-02-08
D 6495	3751	30.17 \$	2019-09-30

ATTENDU QUE ces personnes n'ont jamais acquitté leur facture et que malgré les efforts de la municipalité et l'envoi de plusieurs états de compte, les soldes n'ont jamais été payés;

RÉSOLUTION # 048-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de radier les comptes en souffrance ci-haut mentionné et d'en faire mention au vérificateur comptable.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

11. RÈGLEMENTS

a) **Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (avis de motion)**

Le conseiller Michel Fortier donne avis de motion qu'il présentera, à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente, un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Monsieur le conseiller Michel Fortier présente et dépose un projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Ce projet de règlement est mis à la disposition du public.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie, *après la présentation du projet de règlement, le greffier ou le secrétaire-trésorier donne, conformément à la loi qui régit la municipalité, un avis public qui contient, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement.*

Cet avis doit être publié au plus tard le septième jour qui précède celui de la tenue de cette séance.

12. COMITÉS ET MRC

La mairesse informe les élus qu'il y aura une réunion du conseil des maires ainsi qu'une assemblée du conseil incendie la semaine prochaine.

Elle informe également les conseillers qu'elle suit de près le dossier des gaz à Wôlinak.

Le conseiller Michel Fortier ajoute que la boîte à colis qui servira de chute pour le retour des livres de la bibliothèque a été reçue et qu'elle sera bientôt installée au bureau de poste.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 049-02-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h05.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques, d.g. et greffière-trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».